



Centre de Référence National pour les  
Affections Rares en Génétique Ophtalmologique

## GUIDE PRATIQUE

# RQTH

La reconnaissance  
de la qualité de  
travailleur handicapé.



# LA RQTH - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

## QU'EST-CE QUE C'EST ?



**La RQTH est la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.**

Elle sert à montrer à vos collègues et votre responsable que vous **pouvez travailler mais que vous ne pouvez pas faire certaines choses à cause de votre handicap**, et que cela **nécessite des aménagements spécifiques**.

Cette reconnaissance est donc nécessaire pour permettre une adaptation du poste de travail en terme de matériel, d'horaire... La RQTH sert aussi à avoir de l'argent pour acheter du matériel qui vous aide à faire votre travail.

## POUR QUI ?



La RQTH est reconnue pour toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions :

- physique
- sensorielle
- mentale ou psychique

Vous devez également être âgé de plus de 16 ans.

## COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?



**Une procédure de RQTH est systématiquement engagée à l'occasion de l'instruction d'une demande d'allocation adulte handicapé (AAH).**

Il est donc inutile d'en faire la demande séparément.

Si **vous ne relevez pas de l'AAH**, la demande doit se faire par un **dossier MDPH**.

La demande de RQTH se fait à la **MDPH\***.

Vous devez **compléter le formulaire de demande et donner ces documents :**

- un certificat médical
- une photocopie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour
- un justificatif de domicile
- un CV



\*La MDPH est la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Une fois que le dossier est complet, vous l'**envoyez par courrier à la MDPH** du département où vous habitez, **ou vous le déposez directement à l'accueil de la MDPH** où vous habitez.



Vous pouvez avoir le droit à la RQTH pour une durée d'1 an à 5 ans.

La date de fin est écrite sur votre **notification\***.

Pensez à la garder précieusement.

Quand la pathologie est stable, la RQTH peut être permanente.



Il faut penser à **refaire votre demande 6 mois avant la date de fin écrite sur votre notification.**



\*Votre **notification est le courrier** où est écrit ce que la MDPH vous donne ou vous refuse.

## ET ENSUITE ?



La qualité de travailleur handicapé est reconnue par **la CDAPH\***. La décision est rendue dans un délai variant d'un département à un autre. La CDAPH peut vous demander d'effectuer une visite médicale.

**Lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue, elle s'accompagne d'une orientation vers :**



- un établissement ou service d'aide par le travail (Ésat)
- vers le marché du travail
- vers un centre de rééducation professionnelle



\*La CDAPH est la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**.

Cette commission est composée de personnes du département de l'État, des caisses de sécurité sociale : l'Assurance maladie et la CAF.

Cette commission se réunit à la MDPH pour prendre des décisions sur les demandes des personnes handicapées.

## EN PRATIQUE



Quand vous avez la RQTH, **vous n'êtes pas obligé de le dire à votre patron**. Mais si vous dites à votre patron que vous avez la RQTH, **il pourra adapter votre travail, votre poste et votre temps de travail en fonction de ce que vous pouvez faire**.



Lorsque vous cherchez du travail, **vous pouvez écrire sur votre CV que vous avez la RQTH** (un CV est un document où vous donnez des informations importantes et nécessaires pour un employeur.)

Les entreprises, les associations ou la fonction publique doivent verser de l'argent à l'État si elles n'embauchent pas assez de personnes ayant la RQTH.



**La RQTH vous permet aussi de cotiser et donc de bénéficier d'une retraite anticipée**, même si vous ne l'avez pas fait valoir auprès de votre patron.

## CARGO

Centre de référence national pour les  
Affections Rares en Génétique Ophtalmologique

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
Ancienne Clinique ophtalmologique  
1 place de l'Hôpital BP 426  
67091 Strasbourg Cedex

[cargo@chru-strasbourg.fr](mailto:cargo@chru-strasbourg.fr)

Avec l'aide de la filière

**SENSGENE**

Maladies Rares **Sensorielles**



[WWW.SENSGENE.COM](http://WWW.SENSGENE.COM)